



N° 2574

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 12 octobre 2005.

## PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

*visant à rendre publique  
l'intégralité des noms et qualités des citoyens  
qui ont présenté au Conseil constitutionnel  
un candidat à l'élection présidentielle,*

(Renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

PRÉSENTÉE

PAR M. MANUEL AESCHLIMANN

Député.

**Nota.** – Ce document n'a pas été publié.